

GARANTIE LIMITÉE POUR LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS EX-7000™

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES: Les garanties décrites ci-dessous sont fournies par SanoTech 360, LLC, dba EMist® à l'acheteur original du nouvel équipement EX-7000™ d'EMist ou d'un revendeur agréé, avec preuve d'achat ce qui peut être accompli en enregistrant le produit sur Emist.com/warranty/. En vertu de ces garanties, EMist réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce couverte qui s'avère défectueuse en matière de matériau ou de fabrication pendant la période de garantie applicable¹. Le service de garantie doit être effectué par EMist, ou ses prestataires de services agréés, qui n'utiliseront que des pièces ou des composants neufs ou remis à neuf fournis par EMist. Le service de garantie sera effectué sans frais pour l'acheteur pour les pièces et la main-d'œuvre. L'acheteur sera responsable de tout appel de service et / ou du transport du produit vers et depuis EMist, de toute prime facturée pour les heures supplémentaires demandées par l'acheteur, et de toute source et / ou maintenance non directement liée à un défaut couvert par les garanties ci-dessous.

B. CE QUI EST GARANTI: Toutes les pièces de tout nouvel équipement EMist sont garanties contre les défauts de matériaux ou de fabrication pendant un (1) an, sauf indication contraire ci-dessous.

C. CE QUI N'EST PAS GARANTI (EMist N'EST PAS RESPONSABLE DE CE QUI SUIVIT): (1) Tout équipement qui a été altéré ou modifié d'une manière non approuvée par EMist, y compris, mais sans s'y limiter, les spécifications EMist, et une telle altération ou modification a causé le défaut ou des dommages; (2) La dépréciation ou les dommages causés par l'usure normale, le manque d'entretien raisonnable et approprié, le non-respect des instructions d'utilisation, une mauvaise utilisation, un manque de protection adéquate pendant le stockage ou un accident; (3) Pièces et service d'entretien normal; (4) Utilisation d'un produit chimique non soluble dans l'eau dans le système.

D. SÉCURISATION DU SERVICE DE GARANTIE: Pour garantir le service de garantie, l'acheteur doit (1) signaler le défaut du produit à EMist et demander une réparation dans les délais de garantie applicables; (2) Présenter la preuve de la date de début de la garantie (preuve d'achat); (3) Rendre l'équipement disponible à EMist dans un délai raisonnable.

E. AUCUNE GARANTIE REVENDEUR: Le revendeur n'offre aucune garantie de sa part et le revendeur n'a aucune autorité pour faire une représentation ou promesse au nom d'EMist, ou pour modifier les termes ou limitations de cette garantie de quelque manière que ce soit.

F. LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES: Toutes les garanties implicites accordées à l'acheteur d'origine du nouvel équipement EX-7000™ en vertu de la loi seront limitées à la période de garantie limitée énoncée dans les présentes.

Si vous souhaitez plus d'informations, contactez EMist sur Emist.com.

EX-7000™ équipement	Conditions de garantie de l'
Système EX-7000 (composé d'un bloc d'alimentation, d'un cordon hydroélectrique et d'un applicateur)	12 mois ou 365 jours
Batterie	3 mois ou 90 jours
Chargeur de batterie	3 mois ou 90 jours
Réservoir	1 mois ou 30 jours
Harnais	1 mois ou 30 jours
Pompe	6 mois ou 180 jours

¹EMist ne considère pas la corrosion causée par l'utilisation de produits chimiques agressifs comme un défaut de matériau ou de fabrication. Par conséquent, une défaillance de pièce causée par la corrosion n'est pas couverte par cette garantie limitée et il est impératif que l'utilisateur final rince correctement le système comme indiqué pour éviter la corrosion du système causée par l'utilisation de produits chimiques agressifs.

Services in English: In the event of a conflict between different translations of this document, the English translation shall prevail. In addition, certain services and documents provided by EMist may only be available in English.

* Chaque période de garantie commence à la date de livraison du produit à l'acheteur.